

Date de dépôt: 9 novembre 2006

Messagerie

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de MM. Jean Montessuit et Jean Opériol concernant le financement privé de travaux publics

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 19 juin 1992, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

*Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :*

- l'urgence de la relance économique;*
- la nécessité de juguler le développement du chômage, tout en améliorant l'état des finances publiques;*
- que cette relance sera notamment permise par le démarrage de grands travaux;*
- que l'Etat n'a manifestement pas les capacités de les financer, sauf à recourir à de nouveaux et importants emprunts difficilement négociables vu son endettement actuel;*
- qu'à contrario, le marché financier privé est pourvu d'abondantes liquidités prêtées à être investies dans des objets rentables, tant d'utilité privée que publique,*

invite le Conseil d'Etat

à conclure avec l'économie privée tout accord, contrat, convention, concession, favorisant et promouvant le financement privé de travaux publics.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Cette motion a été adoptée à l'occasion et dans le contexte du projet de la traversée de la Rade. Elle a cependant une portée plus large et vise à promouvoir le financement privé de travaux publics.

Exemples de partenariats

Plusieurs exemples de partenariats ont vu le jour à Genève depuis l'adoption de cette motion dont le projet Cadiom SA qui est une société créée à l'initiative du service cantonal de l'énergie, détenue par les SIG et des partenaires privés. Elle a pour but social l'étendue, la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur à distance entre l'usine des Cheneviers et la cité nouvelle d'Onex.

On peut également citer les nombreux exemples de partenariats non institutionnalisés que constituent les concessions de services (affichage public, pompage, traitement des déchets, etc.) ou certaines formes de subventionnement (HLM, EMS).

Développement du concept de Partenariat Public Privé (PPP)

Par ailleurs, on assiste au développement du concept de PPP sur la base des différentes expériences et études menées en Suisse et en Europe. Récemment, suite à une initiative commune de l'économie et de l'administration (Confédération et canton de Zurich), un ouvrage intitulé « *Public Private Partnership in der Schweiz – Grundlagenstudie – Ergebnis einer gemeinsamen Initiative von Wirtschaft und Verwaltung* » a été publié aux éditions Schulthess en 2005. Une association chargée de promouvoir le PPP s'est constituée à Berne le 19 mai 2006.

Cette question sera réévoquée lors de l'examen de la proposition de motion M 1695 pour développer le recours aux Partenariats Public-Privé (PPP) déposée le 6 juin 2006 par M^{me} et MM. Gabriel Barrillier, Michèle Ducret, Edouard Cuendet, Jacques Jeannerat, Pierre Weiss et Christophe Aumeunier.

Conclusions

Le Conseil d'Etat est disposé à tirer les leçons des expériences menées à Genève et en Suisse et à s'inspirer des études sur le PPP pour recourir, lorsque cela est possible, au financement privé de travaux publics. Il recherche actuellement un projet qui pourrait faire l'objet d'une expérience de PPP (projet pilote).

Une telle expérience permettra de mieux identifier et traiter les questions particulières qui se posent dans ce type de montage (contrôle démocratique, règles sur les marchés publics, coût pour la collectivité, etc.).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :

Robert Hensler

Le président :

Pierre-François Unger